Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
101 – Rue de l'Hôtel de Ville, Saint-Alexis-des-Monts, (Québec) J0K 1V0
Téléphone : (819) 299-3828 Télécopieur : (819)265-2481
Courriel : info@saint-alexis-des-monts.ca
Site Web : www.saint-alexis-des-monts.ca

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'UTILISATION DE COUCHES RÉUTILISABLES





Programme adopté par le conseil municipal le 6 février 2017

POURQUOI ÉTABLIR UN PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'USAGE DE COUCHES RÉUTILISABLES?

Un enfant utilisera environ 6 000 couches jetables avant d'atteindre le stade de la propreté générant ainsi plus d'une tonne de déchets.

Une couche lavable remplace 230 couches jetables. Un enfant utilisera environ 26 couches réutilisables avant d'atteindre le stade de la propreté.

Les couches jetables prennent de 300 à 500 ans à se décomposer pour seulement 4 à 5 heures d'utilisation. Une couche lavable s'utilise 200 fois et se décompose totalement en 6 mois.
Les couches réutilisables sont reconnues comme le choix écologique par le Programme *« Choix environnement Canada »*.

La production de couches jetables requiert 41% plus d'eau que la production et l'entretien de couches lavables. Une couche jetable nécessite, à elle seule, 120 mètres cubes d'eau pour sa fabrication, en plus de tous les matériaux polluants (plastique) et produits chimiques qui forment la couche absorbante. En revanche, il faudra 83 mètres cubes d'eau pour laver une couche réutilisable durant toute sa vie utile, qui est de deux à trois ans.

Côté prix, l'achat de couches lavables demande un investissement de 450 $ à 750 $ en moyenne. Ces couches pourront cependant être utilisées pour tous les bambins de la famille. S'ils optent pour les couches jetables, les parents devront, par contre, débourser entre 1 500 $ et 2 500 $ et cela, pour un seul bébé. On parle donc d'une économie qui se situerait entre 1 050 $ et 1 750 $ pour un seul enfant.

L'utilisation des couches réutilisables permettrait le désengorgement des sites d'enfouissement et une économie considérable pour les contribuables considérant les coûts d'enfouissement des déchets.

PROGRAMME DÉFINISSANT LE SOUTIEN FINANCIER POUR L'USAGE DE COUCHES RÉUTILISABLES

1. **<u>Objectif du programme</u>**

   Le présent programme définit les critères d'admissibilité à un soutien financier qui vise à aider les familles dans l'utilisation de couches réutilisables.

2. **<u>Mise en contexte</u>**

   Conformément aux orientations de la Politique familiale municipale de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts où les préoccupations environnementales prennent de plus en plus d'ampleur, un nombre croissant de municipalités mettent en place un tel programme afin de soutenir les jeunes familles qui désirent contribuer à la protection de l'environnement.

Ce programme s'intègre parfaitement dans un processus de développement durable puisqu'il prend en compte les trois (3) domaines, soit social, économique et environnemental.

3. Description du programme

a. Octroyer une subvention de 50% du coût d'achat (avant taxes) jusqu'à concurrence de cent dollars (100 $).
b. Nombre limité de subventions.
c. Ce programme s'applique aux parents d'enfants de moins d'un (1) an, résidents permanents de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.
d. L'achat doit être réalisé auprès d'un commerçant dans l'année en cours du programme.
e. Une seule subvention sera accordée par enfant, par famille.

4. Mode de fonctionnement

Les personnes intéressées par le programme de soutien financier devront :

a. Remplir le formulaire de demande de remboursement disponible à l'Hôtel de Ville de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts;
b. Joindre les documents suivants au moment de la demande :
    i. L'original de la facture d'achat du commerçant comprenant une description des items.
    ii. Une preuve de résidence récente : une copie d'un compte de taxes du parent, une copie recto verso du permis de conduire ou une copie d'un compte de services (Téléphone, Hydro-Québec, Sogetel, etc.).
    iii. Une copie d'une preuve de naissance de l'enfant (certificat de naissance).
c. Déposer le formulaire de demande ainsi que les documents au secrétariat de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, sur les jours et les heures d'ouverture des bureaux.

5. Application du programme

L'application de ce programme est sous la responsabilité du conseil municipal de Saint-Alexis-des-Monts.

Toute demande doit être directement déposée au secrétariat de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.

Tous les documents et formulaires cités dans le programme sont disponibles à l'Hôtel-de-Ville, 101 rue de l'Hôtel de Ville, Saint-Alexis-des-Monts, Québec, J0K 1V0 ou sur le site Web de la municipalité à l'adresse : www.saint-alexis-des-monts.ca.

6. Abrogation du programme soutien financier

Le soutien financier prendra fin lorsque l'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée sera épuisée ou sur décision du conseil municipal. De plus, la municipalité se réserve le droit de réviser, annuellement, le présent programme d'aide.